

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

---

**8 JANVIER 2025 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 14 janvier 2025 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2024 – Convention adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Manche – Actualisation de la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols (ADS) de Coutances Mer et Bocage – Cimetières : révision et lissage des différents tarifs – Opération revitalisation du centre bourg de Gavray : approbation de l'avant-projet, plan de financement et lancement de la phase projet (PRO) – Budget assainissement : admission en non-valeur - Informations diverses. - Questions diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 JANVIER 2025**

-----

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle (arrivée en cours de réunion), DE PAËPE Philippe, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, EUDES Coralie, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : Mme SABINE-PACARY Roselyne (procuration à M. LECOMTE), M. BIDOT Jacky (procuration à Mme LAMY), Mme TROCHUT Marie-Christine et M. HEURTAUX Jean-Claude.

Etaient absents : Mme BERNARD Virginie et M. LECAUDEY Denis

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.  
Monsieur le Maire renouvelle ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

M. MAUSSION Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré et voté (*Isabelle Jacquet ne participe pas au vote*), le Conseil accepte de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Budget annexe lotissement des Hirondelles. Décision Modificative n°3/2024 ».

**D20250101. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**9 DÉCEMBRE 2024.**

*(Isabelle Jacquet ne participe pas au vote)*

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 9 décembre 2024.

**D20250102. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES HIRONDELLES. DÉCISION**  
**MODIFICATIVE N°3/2024.**

*(Isabelle Jacquet ne participe pas au vote)*

Monsieur le Maire propose de modifier le budget annexe du lotissement les Hirondelles comme suit :

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
6045	Etudes / Honoraires	- 100.00 €			
66111	Intérêts des Emprunts	+ 100.00 €			
	TOTAL Opérations réelles	0.00 €		TOTAL Opérations réelles	
608-043	Transfert de charges	+ 100.00 €	796-043	Transfert de charges	+ 100.00 €
	TOTAL Opérations d'ordre	100.00 €		TOTAL Opérations d'ordre	100.00 €
	TOTAL	100.00 €		TOTAL	100.00 €

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité, autorise cette décision modificative n°3/2024 du budget du lotissement Les Hirondelles.

**D20250103. CONVENTION ADHÉSION SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE.**

*(Isabelle Jacquet ne participe pas au vote)*

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le centre de gestion a créé au 1er janvier 2006 un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales de la Manche. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche définies dans le règlement de service, annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de solliciter le centre de gestion de Manche pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**D20250104. ACTUALISATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) de COUTANCES MER ET BOCAGE**

*(Isabelle Jacquet ne participe pas au vote)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune adhère au service d'ADS de la CMB via une convention.

Les nouvelles modalités de traitement des dossiers liés à la mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme nécessitent la mise en place d'une nouvelle convention pour fixer les relations de la commune avec le service d'Application du Droit des Sols (ADS) de Coutances Mer et Bocage.

Vu les articles L. 5211-56, L. 5214-16-1, du code général des collectivités territoriales ;

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Vu les articles L. 422-1 et R. 423-15 b du code de l'urbanisme respectivement désignant le Maire comme autorité compétente pour délivrer les autorisations du droit des sols et l'autorisant à charger les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ci-jointe, de prestation de service au profit de la commune de Gavray-sur-Sienne.

**D20250105. CIMETIÈRES : RÉVISION ET LISSAGE DES TARIFS**

*(Isabelle Jacquet ne participe pas au vote)*

Après en avoir délibéré et sur proposition des maires délégués, le Conseil municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 les tarifs qui seront appliqués dans les cimetières de Gavray-sur-Sienne comme suit :

Cimetières	Gavray, Le Mesnil-Hue et Le Mesnil-Bonant	Le Mesnil-Amand	Le Mesnil-Rogues	Sourdeval les Bois et La Haye Comtesse
<b>CONCESSIONS</b>				
30 ans	250 €	150 €	150 €	150 €
50 ans	300 €	200 €	200 €	200 €
<b>COLUMBARIUM</b>				
15 ans	500 €		500 €	
30 ans	750 €		750 €	
<b>CAVURNES</b>				
15 ans		300 €		300 €
30 ans		450 €		450 €
<b>DISPERSION CENDRES</b>	100 €	100 €	100 €	100 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de lisser les tarifs des concessions sur deux ans par exemple à savoir :

1<sup>er</sup> janvier 2026 : 250 € pour 50 ans (Mesnil-Amand, Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois et La Haye Comtesse)

200 € pour 30 ans (Mesnil-Amand, Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois et La Haye Comtesse)

1<sup>er</sup> janvier 2027 : 300 € pour 50 ans (Mesnil-Amand, Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois et La Haye Comtesse)

250 € pour 30 ans (Mesnil-Amand, Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois et La Haye Comtesse)

**D20250106. OPERATION REVITALISATION CENTRE BOURG DE GAVRAY.**

*(Arrivée d'Isabelle JACQUET)*

Monsieur le Maire présente au conseil l'avant-projet de l'opération de revitalisation du centre bourg de Gavray et plus précisément les aménagements de la 1<sup>ère</sup> phase, décomposée en 4 tranches de travaux :

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

---

Tranche1 : Rue de la Libération  
Tranche2 : Place des Tilleuls  
Tranche3 : Quais de Sienne et du Bief  
Tranche 4 : RD9 en rive gauche et parking.

Il est rappelé qu'en parallèle, le Département entreprendra des travaux au niveau du Pont de la Paix (bande de roulement, changement des rambardes...)

Monsieur le Maire présente le plan prévisionnel financier qui s'établit à une estimation globale de la phase 1 à 2 936 257 € HT ; compte tenu des subventions espérées, le reste à charge pour la commune est estimé à 1 117 757 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet et le plan prévisionnel financier
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de financement
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour lancer la phase Projet (PRO).

M. CANU regrette que ces gros investissements profitent uniquement à la commune déléguée de Gavray

M. VASTEL demande que malgré cet investissement, la commune continue à entretenir les bâtiments.

**D20250107. BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR**

Sur demande des services de la Trésorerie, il est demandé au conseil d'accepter en non-valeur la somme de 1 132.47 € des produits irrécouvrables sur le budget assainissement correspondant à des liquidations judiciaires et clôture pour insuffisance d'actifs.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la non-valeur de la somme de 1 132.47 € et autorise le Maire à mandater la somme au compte 6542.

**INFORMATIONS DIVERSES.**

**INVITATIONS**

Monsieur le Maire fait part au conseil des invitations reçues à destination de l'ensemble du conseil :

- Dimanche 19 janvier à 12 h à la salle polyvalente pour le pot de l'amitié offert par le comité des Fêtes Joies et Loisirs
- Mercredi 22 janvier à 20 heures à la salle de la RPA pour l'assemblée générale de l'association des commerçants
- Vendredi 24 janvier à 20 h à la salle de la RPA pour l'assemblée générale de l'association Sienne en Fête

**TELETHON**

Monsieur VASTEL informe le conseil que 4 247.27 € ont été collecté en décembre 2024, au profit du Téléthon.

**MATÉRIEL**

Monsieur CANU informe le conseil que le service technique va récupérer le tracteur après de longs mois de réparations.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

---

**COMMISSION CULTURE**

Monsieur HOUSTIN fait part des travaux de la commission culture : aboutissement du projet de résidence d'artistes au sein de l'ancien garage, ouverture de cette exposition temporaire au début des vacances de printemps.

Mme MABIRE expose le projet artistique Caravane Obscura : projet autour de la photographie en collaboration avec Coutances Mer et Bocage.

**MARCHÉS AUX ANIMAUX**

La commune a reçu un agrément temporaire de 6 mois ; plusieurs travaux ont été entrepris (mise en place de barrières, désinfection après chaque marché...) ; il manque désormais la traçabilité des animaux. Une rencontre a eu lieu avec le Président de la Chambre Agriculture qui a fait la promesse d'accompagner financièrement la commune dans la dotation de cet outil de traçage.

**COLLECTE DES DÉCHETS**

Mme JACQUET fait un point sur la dernière réunion de la commission déchets et expose les dernières dispositions de la collecte des déchets.

**COMMISSION DES FINANCES**

Mme LAMY propose à la commission des finances de se réunir le lundi 10 février à 10 heures.

**QUESTIONS DIVERSES**

**M. VASTEL :** précise qu'il serait bon d'agir au niveau des dépôts rue de la Planche.

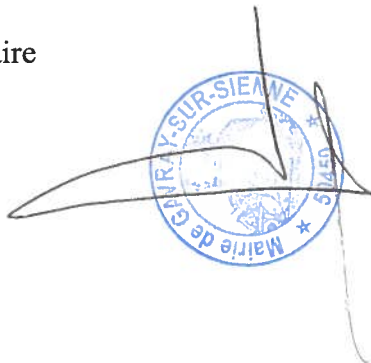
**Prochain conseil municipal :** Mardi 4 février 2025.

Par ailleurs la réunion du vote des budget aura lieu le mardi 8 avril 2025 en présence de M. LEBEURRIER, du service des finances publiques, conseiller aux décideurs locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 14 janvier 2025 contient sept délibérations numérotées D20250101 à D20250107.

Le Maire

A blue circular official stamp of the Mairie de Gavray-sur-Sienne is visible. It features a central emblem and the text 'Mairie de GAVRAY-SUR-SIENNE' around the perimeter. A large, dark ink signature is written over the stamp and extends to the left and right.